

Montréal, le 30 mars 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^{ème} étage
675, boul. René Lévesque Est
Québec, Québec, G1R 5V7

**Objet : Aménagement hydroélectrique du site du barrage
Magpie sur la rivière Magpie
Requête d'audiences publiques**

Monsieur le Ministre,

En novembre 2002, Hydro-Québec Production et le Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs ont retenu Hydroméga Services inc. et ses partenaires pour réaliser le projet cité en objet.

Depuis cette date, nous avons concentré nos efforts sur la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement conforme à la directive émise par votre ministère.

Afin de respecter l'échéancier prévu avec Hydro-Québec pour mettre sur le réseau la production du projet Magpie pour l'hiver 2006-2007, nous devons commencer les travaux de construction début 2005.

Pour ces raisons et en vertu de l'application des "règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques" (Q-2, r. 19, art. 7), nous vous demandons, par la présente, la tenue d'audiences publiques dès la fin du délai minimal de 30 jours entre la consultation publique et les audiences.

La tenue de ces audiences publiques permettra de poursuivre le dialogue établi avec la communauté locale et les élus qui la représentent.

Nous sommes confiants que les conclusions des audiences publiques faciliteront l'intégration et la réalisation de notre projet.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette requête et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures.

HYDROMÉGA SERVICES INC.



Jacky Cerceau
Président

Par télécopieur : (418) 643 4143



Montréal, le 12 mai 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique pour le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Magpie par Hydroméga Services, le Groupe Aecon et la MRC de Minganie

Monsieur le Ministre,

La Fondation Rivières tient à vous transmettre ses préoccupations relatives au projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Magpie et réclame la tenue d'une audience publique.

Officiellement mise sur pied en 2003, la Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif indépendant qui œuvre à la protection et à la mise en valeur de toutes les rivières du Québec. L'éducation est au cœur de notre mandat, de même que le support aux regroupements de citoyens dans leurs démarches pour la protection des rivières. Nous sommes d'avis que les rivières du Québec sont une de nos grandes richesses puisqu'elles abritent de nombreux sites exceptionnels dont la mise en valeur et le développement de l'accessibilité devraient être systématiques. Nous croyons donc que les projets de développements éco et récréotouristiques associés aux rivières devraient être privilégiés, et ce particulièrement dans le contexte actuel de la volonté gouvernementale de doter le Québec d'un réseau d'aires protégées représentatif de l'ensemble de sa diversité biologique.

Or nous savons que le bassin versant de la rivière Magpie (s'étendant sur près de 8 000 km²) a été reconnu comme présentant un très fort potentiel pour la création d'un parc national fédéral pour la région naturelle n°20 (Rapport présenté au ministère du Patrimoine canadien, Agence Parcs Canada, en 2002). Les aires protégées apportent une grande variété de bénéfices environnementaux et elles favorisent entre autres la diversification des économies locales et régionales. Pourtant ce projet de parc serait abandonné au profit d'une petite centrale hydroélectrique privée qui produirait seulement 40 MW d'électricité annuellement et qui ne créerait des emplois dans la région essentiellement que pendant la phase de construction. Nous croyons que la rivière Magpie a mieux et plus à offrir.

En effet, cette magnifique rivière est déjà internationalement réputée pour être l'une des dix meilleures rivières en Amérique du Nord pour le canot et le rafting selon la revue américaine *Canoe*. Elle porte également le statut de rivière à saumon. Il s'y rattache donc un potentiel récréotouristique pour l'exploitation de cette ressource par la pêche sportive.

5834, rue Clark, Montréal, H2T 2V7 Téléphone : (514) 272-2666 Télécopieur : (514) 274-0126
Courriel : fondationrivieres@videotron.ca Web : www.fondation-rivieres.org



Le problème de la migration des poissons que ne manque jamais d'occasionner un barrage est d'ailleurs une autre de nos préoccupations. En effet, malgré les dispositifs conçus afin d'atténuer le dérangement et la mortalité chez les poissons, le déclin des effectifs de saumons observé mondialement et souvent relié à la présence de barrages nous porte à croire que l'aménagement d'un barrage sur la Magpie ne pourra que nuire à la population de saumons de cette rivière et peut-être même lui être fatale. La même crainte s'applique également à la population d'anguille d'Amérique de la rivière Magpie. La rivière possède en effet un potentiel intéressant pour la croissance de cette espèce qui fait l'objet de préoccupations particulières de la part des agences gouvernementales au Québec, dans les Maritimes et sur la côte Est des États-Unis.

Nous pensons aussi que tout projet de construction d'une centrale hydroélectrique devrait faire l'objet d'une consultation plus large afin de démocratiser ce processus. En effet, les gens de Rivière-Saint-Jean et de Longue-Pointe-de-Mingan ont eu la chance d'avoir accès à un centre de documentation dans leur municipalité, mais qu'en est-il des gens de Havre-Saint-Pierre et de Sept-Îles ? Ceci n'est qu'un exemple de la déficience de la consultation dite publique. D'ailleurs, dans le dossier de la rivière Magpie, de nombreux citoyens nous ont fait part de leurs réticences à se prononcer publiquement en défaveur du projet suite à de l'intimidation dont ils ont été victimes. Pour ces raisons, nous pensons qu'il serait plus que pertinent d'envisager tenir une séance d'audience publique dans un centre urbain plus important comme Québec ou Montréal. Ceci permettrait de resituer le débat là où il devrait être, c'est à dire au niveau national et non seulement local.

Ceci nous amène d'ailleurs à vous souligner que la Fondation Rivières s'est également fixé pour mission la sensibilisation à l'importance de l'économie d'énergie dans un contexte de boulimie énergétique servant de prétexte à la construction d'aménagements hydroélectriques et autres centrales à cycle combiné au gaz naturel tel le projet du Suroît pourtant dénoncé haut et fort par la population du Québec. Nous sommes donc d'avis que le projet d'aménagement hydroélectrique de la Magpie est prématuré tant que la Commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec prévue pour l'automne ne nous aura pas permis de faire le point sur nos choix énergétiques et les orientations que nous voulons prendre en tant que société responsable, et toujours dans une optique de développement durable.

D'ailleurs, en terminant, si le gouvernement pense avoir à cœur le développement des régions en permettant la construction par le privé de petites centrales hydroélectriques, il y a lieu de s'interroger sur la justification du promoteur de permettre à la MRC de s'impliquer à seulement 30 % dans le projet, alors qu'elle aurait pu y prendre part dans une proportion allant jusqu'à 49 %, la privant ainsi d'importantes retombées économiques.

Veillez recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel Gauthier
Président